



FÉDÉRATION DE TIR DU CANADA

CRITÈRES DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE 2020

(Équipes nationale, de développement, désignée et junior)

1. OBJECTIFS :

- 1.1. Ce document a pour but de fixer des critères et procédures de sélection des athlètes clairs, transparents et justes pour le programme de haute performance 2020 pour la saison de compétition débutant le 1^{er} novembre 2019 et se terminant le 31 octobre 2020.
- 1.2. Les athlètes du programme de haute performance sont réputés avoir satisfait aux exigences précisées dans ce document pour les niveaux national, de développement, désigné et junior. Aux fins de précision, les athlètes juniors consistent en les athlètes inscrits au programme de l'équipe junior seulement et non les athlètes qui satisfont au critère de l'âge, mais qui sont membres de l'équipe désignée, nationale ou de développement.
- 1.3. Les critères et occasions de compétition des différentes disciplines sont indiqués à *l'annexe A*.
- 1.4. La sélection des athlètes pour des jeux et événements d'envergure indépendants du circuit de la Coupe du monde de l'ISSF se fera selon des critères différents élaborés et publiés par le comité de haute performance (CHP) selon les besoins.
- 1.5. Les critères et procédures de sélection reposent sur les meilleures pratiques, sont harmonisés au cadre de développement à long terme de l'athlète (DLTA) de la Fédération de tir du Canada (FTC) et tiennent compte des exigences et de l'orientation des performances du programme À nous le podium aux Jeux olympiques et aux autres Jeux d'envergure.
- 1.6. En cas de différences d'interprétation entre la version française et la version anglaise de ce document, la version anglaise prévaudra.
- 1.7. Toutes les dates limites sont définitives. La Fédération de tir du Canada et, par voie de conséquence, le comité de haute performance se dégagent de toute responsabilité à l'égard de toute correspondance en retard, perdue, retardée, mal dirigée ou volée destinée à la FTC ou au CHP, qu'elle ait été acheminée en ligne, par télécopieur, par voie électronique, par la poste, commercialement ou par message vocal.

2. ÉQUIPES DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

Équipe de haute performance junior (EJ)

Les athlètes de l'équipe de haute performance junior consistent en les athlètes qui ont obtenu la note de passage du programme de haute performance et qui sont âgés de moins de 21 ans au 31 décembre 2020.

- Objectif de performance : Faire progresser les athlètes afin qu'ils obtiennent la note de passage et atteignent la qualité de membre des équipes désignée, de développement et nationale.
- Les athlètes juniors déclarés membres du programme des équipes désignée, de développement ou nationale doivent participer aux compétitions de qualification de ces programmes.
- Les athlètes juniors qui n'ont pas obtenu la note de passage junior peuvent occuper un poste vacant au sein de l'EHPJ afin de garantir la présence d'au moins 3 athlètes dans une discipline donnée. Ces athlètes seront choisis en fonction de leur classement au Championnat canadien et à la discrétion du comité de haute performance.
- Les athlètes de l'équipe de haute performance junior doivent respecter le cadre et le modèle S'entraîner à s'entraîner du cadre de développement à long terme de l'athlète (DLTA) de la FTC.

Équipe de haute performance désignée (EDé)

Les athlètes de l'équipe de haute performance désignée consistent en les athlètes qui ont obtenu la note de passage du programme de haute performance 2020 précisée au point 6 des présents critères.

- Objectif de performance : Faire progresser les athlètes afin qu'ils obtiennent la note de passage et atteignent la qualité de membre des équipes de développement et nationale.
- Les athlètes de l'équipe de haute performance désignée doivent respecter le cadre et le modèle S'entraîner à s'entraîner et S'entraîner à la compétition du cadre de développement à long terme de l'athlète (DLTA) de la FTC.

Équipe de haute performance de développement (ED)

Les athlètes de l'équipe de haute performance en développement consistent en les athlètes qui ont obtenu la note de passage du programme de haute performance 2020 précisée au point 6 des présents critères.

- Objectif de performance : Faire progresser les athlètes afin qu'ils obtiennent la note de passage, atteignent la qualité de membre de l'équipe nationale et se classent parmi les 16 premiers à l'échelle internationale.
- Les athlètes de l'équipe de haute performance en développement doivent respecter le cadre et le modèle S'entraîner à la compétition et S'entraîner à gagner du cadre de développement à long terme de l'athlète (DLTA) de la FTC.

Équipe nationale de haute performance (EN)

Les athlètes de l'équipe nationale de haute performance consistent en les athlètes qui ont obtenu la note de passage du programme de haute performance 2020 précisée au point 6 des présents critères.

- Objectif de performance : Faire progresser les athlètes afin qu'ils se classent parmi les 8 premiers à l'échelle internationale.
- Les athlètes de l'équipe nationale de haute performance doivent respecter le cadre et le modèle S'entraîner à gagner du cadre de développement à long terme de l'athlète (DLTA) de la FTC.

3. CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ :

Pour être admissible à la sélection au sein des équipes nationale, de développement, désignée OU junior de la Fédération de tir du Canada, l'athlète doit :

CONDITIONS	Équipe nationale S'entraîner à gagner	Équipe de développement S'entraîner à la compétition	Équipe désignée S'entraîner à s'entraîner	Équipe junior S'entraîner à s'entraîner
Être membre en règle de la Fédération de tir du Canada et, par conséquent, payer l'ensemble des sommes dues à la FTC.	✓	✓	✓	✓
Être un citoyen canadien et détenir un passeport canadien valide OU être un résident permanent et être en voie de devenir un citoyen canadien; la règle de participation internationale de l'ISSF (article 3.6 Inscription et participation, point 3.6.3.3) s'applique lorsque l'athlète est naturalisé. L'athlète doit être pleinement admissible à représenter le Canada en tout temps lors de la tenue d'une Coupe du monde de l'ISSF ou de Jeux d'envergure.	✓	✓	✓	✓
Participer au Championnat canadien de 2019.	✓	✓	✓	✓
Participer aux essais d'équipe de haute performance s'appliquant aux critères de sélection des athlètes de 2020.	✓	✓	✓	
Signer et respecter l'Accord de l'athlète et le contrat d'athlète du Programme canadien antidopage pour l'année de participation.	✓	✓	✓	✓
Suivre le plan d'entraînement et de compétition du PNCE convenu en collaboration avec l'entraîneur personnel de l'athlète et l'entraîneur national concerné.	✓	✓	✓	✓
Payer les droits de participation au programme de haute performance lors de l'inscription à l'équipe de 2020.	100 \$	250 \$	200 \$	150 \$
Payer les droits de participation aux essais d'équipe de haute performance lors de l'inscription à l'équipe de 2020.	25 \$	25 \$	25 \$	25 \$
Travailler avec un entraîneur personnel certifié du PNCE dans sa discipline ou capable de démontrer qu'il/elle est en voie d'obtenir la certification canadienne requise.	✓	✓	✓	✓

Formulaire de désignation et déclaration de la note de passage (DDNP) : Déclarer une 5 ^e tentative d'obtenir la note de passage un mois avant la compétition et remplir toutes les étapes du formulaire de DDNP (voir l'annexe B) dans la semaine suivant l'obtention de la note de passage.	✓	✓	✓	✓
Participer à la réunion bimensuelle avec l'entraîneur de l'équipe de haute performance approprié via Internet ou en personne.	✓	✓	Établi par l'entraîneur national	Établi par l'entraîneur junior
Respecter les règles, le code de conduite et les politiques relatives aux médias sociaux de la FTC.	✓	✓	✓	✓

4. **AVANTAGES D'ÊTRE MEMBRE DE L'ÉQUIPE**

Les athlètes qui satisfont aux critères et continuent à respecter les exigences du programme de haute performance pour les différentes équipes peuvent profiter des avantages suivants :

AVANTAGES	Équipe nationale S'entraîner à gagner	Équipe de développement S'entraîner à la compétition	Équipe désignée S'entraîner à s'entraîner	Équipe junior S'entraîner à s'entraîner
Participation à la Coupe du monde de l'ISSF pour l'obtention de résultats	✓	✓*		
Participation à la Coupe du monde de l'ISSF pour la note de passage		✓	✓**	
Participation à la Coupe du monde junior de l'ISSF pour l'obtention de résultats (en fonction de l'âge)	✓	✓	✓	✓
Invitation aux entraînements (stages, présentations en ligne, etc.)	✓	✓	✓	✓
Soutien administratif pour la participation aux Coupes du monde de l'ISSF et aux Jeux d'envergure	✓	✓	✓	✓
Observation et commentaires de l'entraîneur de haute performance (webinaires, stages d'entraînement, entraînement personnel, selon la disponibilité)	✓	✓	✓	✓
Développement du plan d'entraînement du PNCE, orientation et soutien à la planification de la part d'un entraîneur de HP	✓	✓	✓	✓
Établissement de repères et d'objectifs avec un entraîneur de HP	✓	✓	✓	✓
Accès et soutien de professionnels de l'ÉSI, lorsque disponibles	✓	✓	✓	✓
Accès à la demande de brevet du Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada (disciplines olympiques seulement)	✓	✓		
Participation aux Jeux d'envergure (voir les critères pour les Jeux d'envergure, publiés séparément)	✓	✓	✓	✓
Soutien financier pour la participation aux stages d'entraînement, soutien de l'ÉSI et pour les compétitions, si possible	✓	✓	✓	✓

Uniforme et insignes de l'équipe nationale	Complet	Partiel	Partiel	Partiel
Possibilité de laissez-passer en compétition (voir 8.1)	✓	✓	✓	✓
Possibilité de laissez-passer médical (voir 8.1)	✓	✓	✓	✓

*Peut recevoir une participation en Coupe du monde aux fins de résultats sur recommandation de l'entraîneur de l'équipe nationale et du comité de haute performance

**Peut recevoir une participation à la Coupe du monde pour la note de passage sur recommandation de l'entraîneur de l'équipe nationale et du comité de haute performance

5. NOMBRE D'OCCASIONS DE QUALIFICATION DES ATHLÈTES

Chaque athlète aura 5 occasions de se qualifier pour le programme de haute performance 2020, comme suit :

	1 ^{re} ÉTAPE DES ESSAIS DU PHP	2 ^e ÉTAPE DES ESSAIS DU PHP	CHOIX DE L'ATHLÈTE
Athlètes des équipes nationale, de développement et désignée	2	2	1
Athlètes de plus de 20 ans non-membres du PHP	2	2	1
Athlètes membres de l'équipe du programme de haute performance junior		2	3
Athlètes de moins de 21 ans non-membres du programme		2	3

- 5.1 Essais de l'équipe de haute performance : La participation est obligatoire (exception : les athlètes de l'équipe de haute performance junior ou juniors non-membres qui seront âgés de moins de 21 ans au 31 décembre 2019).
- 5.2 Les essais d'équipe de haute performance de toutes les disciplines sont assujettis aux règles de l'ISSF et non aux critères de compétition de l'annexe A de la FTC.
- 5.3 L'athlète doit remettre un formulaire de désignation et déclaration de la note de passage (DDNP) à la directrice technique de la FTC, précisant les compétitions auxquelles il tentera d'obtenir la note de passage, **UN MOIS AVANT** les événements. Voir l'annexe B.
- 5.4 Tout athlète qui tente de se qualifier lors de plusieurs événements doit remplir un formulaire par événement.
- 5.5 Toutes les compétitions choisies par l'athlète doivent respecter les critères énoncés à l'annexe A.
- 5.6 Les compétitions auxquelles l'athlète était inscrit et auxquelles il ne s'est pas présenté sont des « occasions perdues » et ne peuvent pas être remplacées, sauf pour les cas d'exception indiqués aux paragraphes 5.7 et 5.8 ci-dessous.
- 5.7 Un changement de compétition désignée ne sera accepté que si la compétition a été annulée par les organisateurs. La compétition peut alors être remplacée par une autre compétition au choix de l'athlète. L'athlète doit remettre le formulaire d'avis d'annulation/remplacement de compétition (voir l'annexe C) à la directrice technique dans les meilleurs délais. Les situations survenant en compétition qui échappent au contrôle de l'athlète (p. ex., incapacité de satisfaire aux critères malgré les assurances des organisateurs) seront considérées comme étant l'équivalent d'une annulation de compétition.
- 5.8 Lorsque l'arme à feu de l'athlète est défectueuse sans que l'athlète ne soit en cause (bris ou perte dans le transport), celui-ci doit informer immédiatement l'entraîneur ou le gérant d'équipe de la FTC affecté à l'événement afin de changer sa compétition désignée. En l'absence d'un tel entraîneur/gérant, l'athlète doit informer à la directrice technique par courriel avant d'entreprendre d'autres démarches pour la compétition. Aucune demande de remplacement d'une compétition désignée ne sera acceptée lorsque la compétition est terminée.

6. COMPÉTITIONS DE NOTE DE PASSAGE :

Voici une liste des compétitions auxquelles l'athlète peut obtenir la note de passage. Toutes les compétitions doivent se dérouler conformément aux règles de l'ISSF. L'athlète ne peut tenter d'obtenir la note de passage qu'aux compétitions accompagnées d'un ✓ dans la colonne correspondant à la situation actuelle de l'athlète.

Seuls les athlètes membres d'une équipe du programme de haute performance ou faisant partie du programme d'équipe junior ou désignée peuvent obtenir la note de passage sur une cible en papier.

Les organismes souhaitant organiser une compétition sanctionnée doivent en faire la demande par courriel auprès de la directrice technique aux fins d'examen et d'approbation par le comité de haute performance. Les compétitions ne doivent pas entrer en conflit avec

un événement de haute performance sanctionné (voir le site Web de la FTC). Toute sanction de compétition doit être approuvée par le comité de haute performance.

COMPÉTITIONS DE QUALIFICATION	SITUATION ACTUELLE DE L'ATHLÈTE				
	Équipe nationale S'entraîner à gagner	Équipe de développement S'entraîner à la compétition	Équipe désignée S'entraîner à s'entraîner	Équipe junior S'entraîner à s'entraîner	Non-membre d'une équipe
Compétitions provinciales			✓	✓	✓
Championnats provinciaux (un par discipline par année pour chaque province)		✓	✓	✓	✓
Essais de l'équipe de haute performance	✓	✓	✓	✓	✓
Championnats canadiens	✓	✓	✓	✓	✓
Compétitions de tir organisées par USA Shooting (p. ex., 3xair, Bob Mitchell, Championnats nationaux américains, essais de sélection printemps/automne, etc.)	✓	✓	✓	✓	✓
Grand prix international sanctionné par l'ISSF	✓ À l'extérieur du Canada	✓ À l'extérieur du Canada	✓	✓	✓
Coupe du monde junior de l'ISSF ~ athlètes qualifiés selon l'âge seulement	✓	✓	✓	✓	
Coupes du monde de l'ISSF (sélection fondée sur le classement d'équipe)	✓	✓	Selon la recommandation de l'entraîneur		
Championnats du monde [†]	✓	✓	✓	✓	
Jeux d'envergure [†]	✓	✓	Selon les critères des Jeux d'envergure	Selon les critères des Jeux d'envergure	
Jeux olympiques jeunesse [†] ~ athlètes qualifiés selon l'âge seulement	✓	✓	✓	✓	✓
Jeux olympiques [†]	Selon les critères des jeux d'envergure	Selon les critères des jeux d'envergure			

[†] Constitue une occasion « supplémentaire » d'obtenir la note de passage et ne compte pas parmi les cinq tentatives d'obtenir la note de passage.

7. CRITÈRES DE PERFORMANCE

Les équipes haute performance seront formées des athlètes ayant obtenu ou dépassé les résultats indiqués dans le tableau ci-dessous, soit lors d'une des compétitions de sélection/essais de l'équipe de haute performance **OU** lors d'une compétition de note de passage approuvée, selon la définition donnée à l'annexe A de ces critères. Les notes de passage pour 2020 doivent être obtenues entre le 1^{er} novembre 2018 et le 31 octobre 2019.

DISCIPLINES/COMPÉTITIONS	NOTES DE PASSAGE			
	Équipe nationale S'entraîner à gagner	Équipe de développement S'entraîner à la compétition	Équipe désignée S'entraîner à s'entraîner	Équipe junior S'entraîner à s'entraîner
Résultats requis pour se qualifier pour l'équipe :	2	2	1	1
Pistolet : 10m air comprimé masculin	572	566	Top 3	540

25m tir rapide masculin	574	562	Top 3	514
25m femmes	574	566	Top 3	540
10m air comprimé femmes	564	552	Top 3	540
50m masculin (non olympique)	548	533	Top 3	494
Carabine : 50m 3P masculin	1 159	1 142	Top 3	1 093
10m air comprimé masculin	620,0	613,0	Top 3	590,0
50m 3P femmes	1 152	1 140	Top 3	1 056
10m air comprimé femmes	618,0	612,0	Top 3	588,0
50m couché hommes (non olympique)	618,0	613,0	Top 3	590,0
Skeet : Hommes	115	111	Top 3	88
Femmes	111	105	Top 3	85
Fosse olympique : Hommes	114	108	Top 3	88
Femmes	110	103	Top 3	85
Double fosse olympique hommes (non olympique)	129	121	Top 3	105

* Tout athlète qui obtient une note de passage de l'équipe nationale et une note de passage de l'équipe de développement sera invité à participer au programme et à l'équipe de développement, et ainsi de suite pour les autres équipes et programmes.

Les notes de passage des équipes sont fondées sur la note du 50^e percentile (équipe nationale) et du 80^e percentile (équipe de développement) des participants lors des tours de qualification, et ce, pour chaque événement des Coupes du monde de l'ISSF de 2017. Les pointages pour l'équipe Identifié sont basés sur les pointages des trois meilleurs athlètes N'AYANT PAS réussi un pointage qualifiant pour l'équipe de développement. Ces trois athlètes seront déterminés par l'addition des deux meilleurs pointages obtenus lors de leur cinq tentatives.

8. CLASSEMENT D'ÉQUIPE

- 8.1 Les notes de deux (2) parcours de tir complets exécutés à chaque épreuve d'une compétition de sélection/EEHP présentée de concert avec le Championnat canadien seront additionnées ensemble pour donner une note globale. Cette note globale (sans finales) sera utilisée pour classer tous les athlètes admissibles pour chaque épreuve et chaque équipe.
- 8.2 Les athlètes doivent exécuter tous les parcours de tir, y compris les finales s'il y a lieu, de toute compétition de qualification, des essais d'équipe ou de compétition internationale (dont les compétitions de sélection américaines) auxquelles ils sont inscrits à moins de circonstances imprévues (p. ex., blessure ou maladie). Cette condition s'étend aux matchs canadiens nationaux pouvant présenter plusieurs parcours de tir qui dépassent le critère/désignation de deux (2) parcours de tir des essais de l'équipe de haute performance.
- 8.3 La première compétition de chaque jour sera utilisée pour la sélection de l'équipe nationale lorsque les essais de l'équipe de haute performance ont lieu à l'occasion du Championnat canadien et que trois compétitions se déroulent sur deux jours.
- 8.4 En ce qui concerne les épreuves de fusil de chasse masculines et féminines, le classement d'équipe sera déterminé en fonction des 250 premiers coups des essais. En ce qui concerne la fosse olympique double masculine, le classement d'équipe sera déterminé en fonction des 300 premiers coups des essais.
- 8.5 Toutes les égalités pour une place au sein de l'équipe seront départagées selon les règles et règlements de l'ISSF.

9. LAISSEZ-PASSER ET AJOUTS

- 9.1 Laissez-passer de compétition, médical et de compassion :
 - Ne sont accordés qu'aux athlètes actuels du programme de haute performance
 - La situation sera examinée au cas par cas
 - Ne comptent pas pour le classement des athlètes dans le contexte des Jeux d'envergure

Tout athlète ayant reçu un laissez-passer médical :

 - ne déplacera pas d'athlètes ayant atteint les critères des compétitions de sélection/EEHP pour l'année de qualification
 - sera classé au dernier rang de l'équipe pour laquelle il a reçu un laissez-passer
 - Le laissez-passer médical n'est valide que pour un an et ne sera pas accordé pour deux années consécutives ou plus.

- Tout athlète ayant reçu un « laissez-passer de compétition » et qui a été sélectionné au programme de haute performance lors des essais de l'équipe de haute performance de l'année précédente conservera son classement de l'année précédente dans la même épreuve.
- Dans l'éventualité où une compétition de sélection/EEHP se déroule dans les 30 jours de Jeux d'envergure, l'athlète peut demander un laissez-passer de compétition pour la durée de la compétition de sélection présentant un conflit. L'athlète reconnaît que, ce faisant, il renonce aux deux essais que représente la compétition de sélection/EEHP.
Un « laissez-passer de compassion » peut être accordé pour des circonstances indépendantes de la volonté de l'athlète qui ont eu des conséquences négatives sur sa performance.
- Tout athlète ayant reçu un « laissez-passer de compassion » et sélectionné au programme de haute performance lors des essais de l'équipe de haute performance de l'année précédente conservera son classement de l'année précédente dans la même épreuve.
- Processus de demande de laissez-passer :
L'athlète doit informer le VPHP ou la directrice technique par écrit dans un courriel :
 - au moins 30 jours à l'avance du conflit de laissez-passer de compétition, si possible.
 - dès l'apparition du problème médical confirmé par un certificat du médecin.
 - dès que les circonstances indépendantes de la volonté de l'athlète surviennent lors de la compétition de note de passage
- L'athlète doit avoir obtenu la note de passage de l'équipe nationale, de développement, désignée ou junior dans sa discipline pendant la saison en cours lors d'une compétition désignée mentionnée à l'article 5.
- Dans l'éventualité où deux athlètes sont admissibles à un laissez-passer de compétition ou de compassion dans une même discipline ou pour une même compétition, le classement sera déterminé à la discrétion du comité de haute performance.

9.2 Ajouts :

Le comité de haute performance se réserve le droit d'ajouter d'autres membres au programme d'équipe désignée ou junior à la recommandation des entraîneurs nationaux. Ces athlètes ne déplaceront pas les autres athlètes et seront classés au dernier rang de leur équipe respective.

Les critères ci-dessus sont définitifs et remplacent tous les critères antérieurs ayant trait à la sélection des athlètes au programme de haute performance de la Fédération de tir du Canada.

En cas de divergence d'interprétation entre les versions anglaise et française de ce document, la version anglaise est déterminante.

ANNEXE A

CRITÈRES DES COMPÉTITIONS DE NOTE DE PASSAGE

	CARABINE/PISTOLET	FUSIL DE CHASSE
Nombre minimum de positions	Dix (10) sauf pour le 25m pistolet tir rapide, qui exige deux (2) postes	Une (1) fosse approuvée par l'ISSF par pour la fosse olympique Un (1) terrain approuvé par l'ISSF pour le skeet
Nombre minimum d'officiels	2 juges certifiés B de l'ISSF et/ou 1 juge certifié A de l'ISSF	2 arbitres certifiés par l'ISSF ou juges certifiés B et/ou un juge certifié A de l'ISSF
Système de cibles	Électronique*	Cibles internationales respectant les caractéristiques en vigueur de l'ISSF
Format de compétition	Selon les critères en règle de l'ISSF	Selon les critères en règle de l'ISSF
Compétitions canadiennes	Sanctionnées par la FTC au moins quatre (4) semaines avant le début de la compétition	Sanctionnées par la FTC au moins quatre (4) semaines avant le début de la compétition

* Les épreuves de 25m et de 50m se déroulant à l'intérieur selon les critères de compétition de l'ISSF sont acceptables

PARCOURS DE TIR ~ Critères pour l'annexe A

Le premier parcours de tir de l'ISSF sera retenu lors de compétitions comportant plusieurs parcours de tir, sauf au Championnat canadien et à tous les essais de l'équipe nationale (déterminés par la FTC) auxquels la norme actuelle de deux (2) parcours de tir différents comptent pour une compétition offrant deux occasions uniques.

Les athlètes sont tenus d'exécuter tous les parcours de tir, y compris les finales s'il y a lieu, de toute compétition de qualification, essais d'équipe ou compétition internationale (y compris les compétitions de sélection américaines) auxquelles ils sont inscrits à moins de circonstances imprévues (p. ex., blessure ou maladie, panne d'équipement ou remise de la compétition).

Cette condition s'étend aux matchs canadiens nationaux pouvant présenter plusieurs parcours de tir qui dépassent le critère/désignation de deux (2) parcours de tir des essais de l'équipe haute performance.

ANNEXE B

FORMULAIRE DE DÉSIGNATION ET DÉCLARATION DE LA NOTE DE PASSAGE

Suivez attentivement les instructions ci-dessous. La désignation et la déclaration de la note de passage ont été réunies dans un même document.

1. Remplissez la portion désignation de ce formulaire précisant à quelle compétition vous comptez utiliser votre 5^e tentative pour obtenir la note de passage. Vous devez communiquer les détails de la compétition potentielle à la directrice technique de la FTC un (1) mois avant le début de la compétition prévue.
2. À la fin de la compétition indiquée ci-dessous, remplissez la portion résultat/pointage sur la ligne prévue et faites parvenir cette page par courriel à sverdier@sfc-ftc.ca accompagnée du lien menant aux résultats de la compétition. L'omission d'inclure le lien entraînera l'annulation de la compétition. Le bureau de la FTC ne fera pas de recherches et ne cherchera pas les résultats.
(Cette information n'est pas obligatoire pour les essais de l'équipe de haute performance ni le Championnat canadien.)
3. Assurez-vous de payer les droits d'essais de l'équipe de haute performance de 25 \$ avant votre première tentative pour obtenir la note de passage.

****REMARQUE :**

Lisez attentivement les critères de sélection des athlètes 2020. Des changements ont été apportés aux compétitions de note de passage.

NOM DE L'ATHLÈTE : _____ DISCIPLINE/ÉPREUVE : _____

NOM DE LA COMPÉTITION : _____

DATE : _____ RÉSULTAT : _____

LIEN VERS LES RÉSULTATS : _____

ANNEXE C

ANNULATION ET REMPLACEMENT D'UNE COMPÉTITION

Nom de l'athlète: _____

Discipline/épreuve : _____

Compétition annulée : _____

Date : _____

Compétition de remplacement : _____

Date : _____

Avis officiel d'annulation ci-joint : Oui / Non

Remarques : _____

Signature de l'athlète : _____

Date : _____